



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

Dossier  
de presse

# CPER Occitanie

## Contrat de plan

### Etat-Région

# 2021-2027



## Édito | Première ministre

Les contrats de plan Etat-Régions symbolisent à eux seuls, depuis près de quarante ans, le partenariat qui unit l'Etat et les Régions pour aménager le territoire et définir les priorités stratégiques des investissements publics.

Nous nous engageons, avec les CPER 2021-2027, dans la septième génération de contrats de plan avec les Régions. A l'heure de la planification écologique, cette génération est nécessairement différente des précédentes : elle porte de nouvelles ambitions de mise en œuvre de la transition écologique, tout en apportant des moyens inédits à la cohésion sociale et territoriale, notamment grâce à l'impulsion du plan de relance. Plus qu'un contrat, ce CPER incarne le partenariat de l'Etat et de la Région pour définir ensemble de nouvelles solutions afin de développer un territoire, répondre aux besoins et aux attentes de ses habitants, tout en mettant en œuvre nos objectifs de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et de sobriété foncière.

Je suis particulièrement heureuse de signer ce CPER avec la présidente de région, Carole DELGA. Car cette région vaste, à la démographie dynamique, illustre parfaitement les nouveaux défis de l'aménagement du territoire, de la montagne à la mer en passant par de grandes métropoles et des filières économiques d'excellence.

Ce contrat est à la hauteur des défis auxquels il répond. Nourri du plan de relance et de l'ambition que nous portons pour cette région, il emporte près de 6,4 milliards d'investissements de l'Etat et de la Région Occitanie pour le territoire. Derrière les enveloppes financières et les nombreuses opérations à conduire, je me réjouis qu'il contienne non seulement des engagements contractuels, mais une vision partagée de l'avenir de cette région, des priorités de son développement et de nouvelles façons d'aménager le territoire.

*Elisabeth BORNE*



## Édito | Présidente du conseil régional d'Occitanie

La signature d'un contrat de plan Etat-Région est toujours un moment majeur dans la vie d'une collectivité, qui marque l'aboutissement d'un travail partenarial de longue haleine et le partage d'objectifs stratégiques pour l'avenir d'un territoire, celui de l'Occitanie, pour la première fois de sa jeune histoire. Je tiens bien entendu à remercier Elisabeth Borne, première ministre, pour sa présence lors de cette importante signature et souhaite rendre hommage à son prédécesseur, Jean Castex, avec lequel nous avons signé il y a près de 2 ans le protocole de préfiguration de ce CPER.

Ce contrat permet de mobiliser 6,3 milliards d'euros venant financer de très nombreux projets sur l'ensemble des 13 départements. Cet engagement financier sans précédent de l'Etat et la Région permet une visibilité à long terme sur le développement de notre territoire et sécurise la réalisation de ces projets, essentiels pour l'avenir.

Alors que les contextes géopolitiques, énergétiques et financiers sont très mouvants, le CPER permet de prendre un peu de hauteur et d'envisager un avenir moins tumultueux. Les différentes crises que nous traversons depuis 2020 nous apprennent à être prudents, mais nous forcent également à rester optimistes à réaliser, malgré des vents contraires, les projets structurants qui transformeront notre territoire et seront utiles à toutes et tous.

Mobilités, désenclavement territorial, santé et lutte contre les déserts médicaux, équipements des hôpitaux hors métropoles, investissement dans les filières d'avenir comme l'hydrogène vert, agriculture, adaptation aux effets du changement climatique, excellence scientifique, culturelle et sportive... autant de sujets structurants pour nos habitants et notre jeunesse, autant d'opportunités d'avenir pour notre région et notre pays.

*Carole DELGA*

# Le CPER : une ambition commune au service des territoires

Le contrat de plan Etat-Région permet de définir les priorités de l'aménagement du territoire et le pilotage des investissements publics structurants. A l'horizon 2027, le CPER Occitanie planifie ainsi la transition écologique, le développement économique et les investissements nécessaires à la cohésion sociale et territoriale de l'Occitanie.

Fruit du dialogue entre l'Etat et la Région Occitanie sur les priorités de l'aménagement du territoire, ce contrat promeut un développement régional ambitieux, respectueux des principes de sobriété et des objectifs de transition écologique, tout en portant plus de justice sociale et territoriale, d'égalité et de solidarité, afin de répondre aux préoccupations actuelles et futures des habitants de la Région.

A ces fins, le CPER mobilise des financements inédits. Ce sont ainsi 6,4 milliards d'euros qui seront mobilisés et qui permettront l'émergence de projets concrets dans tous les territoires de la région Occitanie. C'est plus de deux fois plus que l'exercice précédent !

## Relance et Transformation : deux objectifs sur 7 ans...

Le Contrat de plan signé pour 2021-2027 inclut à la fois :

- L'effort financier du plan de relance, créé pour permettre à l'économie de rebondir après la crise sanitaire ;
- La contractualisation de nouveaux investissements publics structurants à l'horizon 2027, pour transformer à long terme l'économie régionale et aménager le territoire de l'Occitanie.

Dans ce cadre, il doit nous permettre de trouver de nouvelles solutions pour aménager le territoire en insufflant, partout, le principe de sobriété. En somme, il permet d'accélérer par tous les moyens la transition écologique.

... fondés sur deux piliers

## Le CPER Occitanie est construit sur deux piliers majeurs :

### 1. La construction d'un nouveau modèle de développement alliant excellence et soutenabilité ;

Le premier pilier du CPER vise à promouvoir un nouveau modèle de développement pour l'Occitanie, sobre et vertueux, dédié à la transition écologique du territoire et au développement des atouts de la région mondialement reconnus (économie, recherche, patrimoine, tourisme, agriculture et agroécologie...).

Il se décline en 2 objectifs stratégiques :

- Faire rayonner l'Occitanie ;
- Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient.

## **2. Le renforcement de tous les territoires de la région.**

Le second pilier vise à donner sa chance à tous les territoires et à accentuer les solidarités en organisant la possibilité pour tous de participer activement à ce nouveau modèle de développement.

La poursuite de l'égalité des chances entre les citoyens et la recherche d'une plus grande cohésion entre les territoires sont une priorité partagée par l'État et la Région. Elle irrigue le second pilier du CPER, qui se décline en deux objectifs stratégiques :

- Garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie.
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion et favoriser l'égalité des chances.

# 6,4 milliards d'euros de financements sur 7 ans

L'État et la Région Occitanie mobiliseront sur les sept années 6,4 milliards d'euros à parité, dont 2 milliards au titre de la Relance. Cet effort global de l'État et de la Région est en très forte progression par rapport à la période 2015/2020 (dotée de 3,1 milliards d'euros), compte tenu notamment de l'engagement exceptionnel au titre de la Relance :

- L'État mobilisera 3,14 milliards d'euros au titre du CPER pour la période 2021-2027 et de France Relance pour 2021/2022.
- La Région mobilisera plus de 3,22 milliards d'euros au titre du CPER sur la période 2021/2027 et de la relance sur 2021/2022.

## Répartitions du financement par grandes thématiques

## MAQUETTE FINANCIERE CPER OCCITANIE 2021/2027

|  | ÉTAT   | RÉGION                    |
|--|--|---------------------------|
|  | Montants totaux 2021-2027  | Montants totaux 2021/2027 |
| <b>PILIER I / CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DEVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITE</b> |  |                           |
| <b>OS 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence</b>                               | <b>553 787 059</b>   | <b>808 090 000</b>        |
| Action 1 / Filières d'avenir et Excellence universitaire et de recherche   | 386 773 359  | 380 210 000               |
| Sous-action 1.1 : Reloc. industrielle et filières d'avenir   | 44 173 359   | 241 210 000               |
| Plans hydrogène - Mts non contractualisés  | -  | Pour mémoire : 80M€       |
| Sous-action 1.2 : Excellence universitaire et de recherche   | 342 600 000  | 139 000 000               |
| Action 2 / Relais de croissance  | 100 000 000  | 292 880 000               |
| Sous-action 2.1 : Économie touristique   | Crédits au titre de la cohésion des territoires                              | 58 880 000                |
| Sous-action 2.2 : littoral et économie bleue   | 100 000 000  | 234 000 000               |
| + Mobilisation des enveloppes Cohésion des territoires et transition écologique                                    |  |                           |
| Sous-action 2.3 : Montagnes d'Occitanie  | Enveloppes CPIER Pyrénées et Massif Central, y compris Plan Avenir Montagnes |                           |
| Action 3 / Excellence culturelle et sportive   | 67 013 700   | 135 000 000               |
| Sous-action 3.1 : Culture et patrimoine  | 47 513 700   | 45 000 000                |
| Sous-action 3.2 : Sports - Ambition Occitanie 2024   | 19 500 000   | 90 000 000                |
| <b>OS 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient</b>                               | <b>576 326 945</b>   | <b>336 200 000</b>        |
| Action 4 : Mobilités de Demain   | 28 303 767   | 29 400 000                |
| Dont mobilités actives / plan vélo   | 17 600 000   | 17 600 000                |
| dont transports collectifs   | 10 703 767   | 11 800 000                |
| Action 5 : Gestion intégrée de l'eau   | 313 044 555  | 95 000 000                |
| Action 6 / Biodiversité  | 29 743 000   | 65 800 000                |
| Action 7 / Transition énergétique et économie circulaire   | 183 935 623  | 110 000 000               |
| Action 8 / EEDD  | Crédits au titre de la cohésion des territoires                              | 12 000 000                |
| Action 9 / Sobriété foncière   | 21 300 000   | 24 000 000                |
| <b>SOUS-TOTAL PILIER I</b>   | <b>1 130 114 004</b>   | <b>1 144 290 000</b>      |
| <b>PILIER II : ŒUVRER POUR LE REEQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE</b>             |  |                           |
| <b>OS 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires d'Occitanie</b>                                    | <b>1 492 351 898</b>   | <b>1 572 275 000</b>      |
| Action 10 : Mieux accompagner les territoires de projets   | 381 987 241  | 311 275 000               |
| Sous-action 10.1 Territoires de projets  | 178 206 241  | 220 000 000               |
| Sous-action 10.2 : Politique de la Ville et renouvellement urbain  | 193 612 000  | 79 275 000                |
| Sous-action 10.3 : vitalité commerciale et artisanale  | Enveloppes de l'action 9 / sobriété foncière                                 |                           |
| Sous-action 10.4 Résilience du territoire et souveraineté alimentaire  | 10 169 000   | 12 000 000                |
| Action 11 : Désenclavement et attractivité des territoires   | 863 726 257  | 1 169 000 000             |
| Sous-action 11.1 : Aménagement numérique du territoire   | 299 036 217  | 200 000 000               |
| Sous-action 11.2 : Canal des 2 Mers  | 85 700 000   | 49 000 000                |
| Sous-action 11.3 : Désenclavement routier et ferroviaire   | 478 990 040  | 920 000 000               |
| dont ferroviaire (dont crédits SCNF - Etat)  | 391 110 040  | 880 000 000               |
| dont routier   | 87 880 000   | 40 000 000                |
| Action 12 : Santé  | 246 638 400  | 92 000 000                |
| <b>OS 4 : Favoriser l'égalité des chances</b>  | <b>525 276 377</b>   | <b>511 895 000</b>        |
| Action 13 : Emploi et formation  | 420 714 377  | 465 658 000               |
| dont Emploi et formation   | 412 744 377  | 457 258 000               |
| dont Économie sociale et solidaire   | 7 970 000  | 8 400 000                 |
| Action 14 : Égalité femmes hommes  | 1 470 000  | 1 470 000                 |
| Action 15 : Favoriser l'accès à l'enseignement   | 103 092 000  | 44 767 000                |
| Sous-action 15.1 : Ressources pédagogiques numériques  | 1 610 000  | 1 610 000                 |
| Sous-action 15.2 : Accès à l'enseignement supérieur  | 73 900 000   | 32 700 000                |
| Sous-action 15.3 : logement social étudiant  | 27 582 000   | 10 457 000                |
| <b>SOUS-TOTAL PILIER II</b>  | <b>2 017 628 275</b>   | <b>2 084 170 000</b>      |
| <b>Rappel sous-total PILIER I</b>  | <b>1 130 114 004</b>   | <b>1 144 290 000</b>      |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   | <b>3 147 742 279</b>   | <b>3 228 460 000</b>      |

*Dans la suite de ce dossier, vous trouverez des exemples de réalisations et de projets (mentionnés avec une flèche) par grandes thématiques. Il ne vise donc pas l'exhaustivité.*

*Pour plus de détail, il conviendra de se reporter au contrat de plan directement. En ligne sur le site internet des services de l'État et le site de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*



# Aménagement du territoire :

## 1,5 milliards d'euros

### Favoriser un développement équilibré des territoires de projets

L'Etat et la Région développent des programmes de soutien aux territoires de projet, qui prennent la forme de contrats territoriaux et visent à engager des dynamiques territoriales efficaces autour des projets des communes et de leurs groupements.

Dans le cadre du CPER, l'Etat et la Région ont décidé de mobiliser ensemble leurs moyens respectifs en direction des territoires, pour la période 2021-2027. Ils recherchent ainsi la convergence des moyens qu'ils mettent à disposition des collectivités à travers les programmes de soutien aux territoires (« Action cœur de ville », « Petites Villes de demain », « Territoires d'industrie » pour l'Etat ; Bourgs-Centres-Occitanie pour la Région) et, en particulier, coordonnent les subventions mobilisées au profit du bloc communal.

Dans les cas où deux contractualisations de l'Etat et de la Région se juxtaposent, des comités locaux de projet communs seront mis en œuvre pour assurer le pilotage, le suivi la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation soutenus.

### Dont 234 M€ pour le littoral

#### Littoral

Avec 220 km de côtes, 4 700 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées, 20 stations balnéaires, 3 ports de commerce, 35 ports de plaisance, 1,3 millions d'habitants permanents et 8 millions de touristes, le littoral et la mer constituent un facteur d'attractivité et de développement majeur pour la région.

Cette richesse doit être conciliée avec la fragilité de cet environnement naturel. Plusieurs actions sont donc menées pour :

- Accompagner la transformation du Littoral en Occitanie ;
- Promouvoir un tourisme responsable et une bonne qualité de vie pour les habitants.

Le financement s'appuiera sur la convention financière tripartite 2021- 2027 signée le 22 janvier 2022 par l'Etat, la Région et la Banque des Territoires en application de l'accord cadre du Plan Littoral 21 de 2017.

#### Montagnes d'Occitanie

L'Etat et la Région, qui s'engagent financièrement à parité dans le cadre de nouveaux Contrats de Plans Interrégionaux (CPIER) « Massif Central » et « Pyrénées », amplifieront leur action pour soutenir des projets d'investissements structurants dans les territoires (équipements touristiques, culturels et sportifs, itinérance et pôles de pleine nature, etc.)

### **Agriculture et alimentation**

Pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des projets fédérateurs établis sur la base d'un diagnostic partagé faisant un état des lieux de l'offre et de la demande alimentaires locales, ainsi que des acteurs impliqués dans les thématiques de l'alimentation. Ils aboutissent ainsi à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions multisectorielles sur l'alimentation.

L'enveloppe budgétaire consacrée par l'Etat dans le cadre de France Relance pour accompagner les 42 PAT lauréats est de 10,169 M€. De son côté, la région investira près de 12 M€ sur la période 2021-2027 ;

Une cinquantaine de projets en cours ou en émergence en Occitanie, répartis dans tous les départements.

28 d'entre eux ont d'ores et déjà obtenu leur labellisation.

L'Occitanie est ainsi la 1ère région de France en termes de nombre de PAT.

### **Numérique**

La stratégie conjointe entre l'Etat et la Région vise à assurer la bonne qualité des couvertures et des connexions des réseaux très haut débit fixe et mobile.

L'État et la Région souhaitent permettre à tous d'accéder au très haut débit, poursuivre la dématérialisation des services publics et renforcer la numérisation de la société.

Depuis 2021, l'État soutient, à hauteur de 12 M€, la création de postes de médiateurs numériques, en particulier dans les maisons France Service et les lieux d'inclusion numérique.

# Mobilités : 1,456 milliards d'euros (période 2021 - 2022)

L'Occitanie relève aujourd'hui deux défis majeurs :

- Répondre aux besoins de déplacements aussi bien dans les métropoles que dans les territoires périurbains et ruraux, mal desservis ;
- Améliorer la connexion de la région aux grands corridors d'échanges européens.

Les enveloppes de l'Etat sur les infrastructures de mobilités feront l'objet d'un avenant spécifique en 2023, en application de la Loi d'Orientations des Mobilités, pour préciser la programmation des opérations sur la période 2023/2027. Ce CPER précise toutefois les grandes orientations qui seront données.

## **Réseau ferroviaire :**

Dans la continuité des opérations contractualisées sur la période 2021/22 et des réflexions engagées, l'État et la Région conviennent de :

- Mettre en œuvre le Plan Rail régional et pérenniser les lignes de desserte du territoire ;
- Concrétiser l'engagement régional en faveur des lignes à grande vitesse ;
- Fluidifier les nœuds ferroviaires et initier le développement de RER régionaux ;
- Améliorer la capacité, la robustesse et la sécurité du réseau ;
- Favoriser le fret ferroviaire et les interfaces entre le rail et les réseaux maritimes.

## **Réseau routier national :**

L'Occitanie s'inspire de longue date de l'organisation des transports publics de pays européens exemplaires, notamment en matière de réseaux ferroviaires. Mais l'ambition d'un report des flux de la route vers le rail s'y décline différemment. Ainsi, dans les territoires ruraux, dans les villes d'équilibre, aux marges des aires urbaines, nos concitoyens empruntent la route pour se déplacer. Le réseau routier national doit donc continuer à être modernisé pour répondre au désenclavement des territoires ruraux et des villes moyennes, aux problèmes de congestions récurrentes dans les métropoles et aux enjeux de santé publique (pollution) et environnementaux (émissions de CO2).

## **Quelques exemples de réalisations :**

*Gers* : achèvement de la déviation de Gimont

*Hérault* : achèvement de la requalification environnementale de Pézenas

*Lozère* : achèvement de la rocade Ouest de Mende et achèvement de la complétude de l'échangeur nord de Saint-Chély-d'Apcher sur l'A75

### **Mobilités douces et actives**

Dans un contexte de lutte contre le changement climatique et de préservation de la cohésion sociale et territoriale, la mobilité est au cœur des enjeux de notre société, en Occitanie encore plus qu'ailleurs.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, des démarches menées sous l'égide de l'Etat et de la Région, ont vocation à se déployer sur l'ensemble des territoires pour : promouvoir les transports collectifs, les mobilités actives ou encore le développement de motorisations alternatives.

### **Les canaux**

Le canal du Midi est l'un des plus anciens canaux d'Europe encore en fonctionnement. Construit au XVII<sup>ème</sup> siècle, il représente à la fois une incroyable prouesse technique et une véritable œuvre d'art. En 1996, il est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ses centaines d'ouvrages, ponts, écluses, ponts-canaux, maisons éclusières, c'est aussi un patrimoine architectural exceptionnel universellement reconnu. Le canal du Midi constitue également un formidable vecteur de développement touristique, au cœur des territoires qu'il traverse.

A travers le CPER, l'Etat et la Région confirment leur mobilisation pour valoriser ce patrimoine culturel exceptionnel, mais également l'utiliser pour optimiser l'eau dans la lutte contre le changement climatique.

# Économie et emploi : 1,23 milliards d'euros

L'Occitanie est un terreau d'excellence économique porté par des secteurs clefs tels que l'aéronautique et le spatial, la viticulture, l'agroalimentaire, le tourisme, la santé, le numérique et l'économie de la mer.

Pour continuer à être porteuses de développement pour la région, ces filières d'excellence doivent être accompagnées pour rester compétitives, malgré les effets de la crise Covid, tout en relevant le défi de l'urgence climatique et environnementale.

La crise de la Covid-19 a mis en lumière la dépendance industrielle et technologique de l'économie française. Aussi, l'Etat et la Région mobilisent des moyens sans précédent pour soutenir l'industrie et pour permettre relocalisation d'activités et de compétences stratégiques en Occitanie.

Pour accélérer les enjeux de transition énergétique, un fonds souverain pour la transition énergétique a été mis en place. Il vise à accélérer les investissements internationaux et nationaux en Occitanie et à massifier le nombre de projets autour des énergies renouvelables, de l'hydrogène, de l'éolien en mer, du photovoltaïque.

## Exemples de projets :

Le projet **PAD'OCC**, porté par l'université fédérale de Toulouse –Midi-Pyrénées sur le site de la Maison des formations Jacqueline AURIOL pour un besoin financement public de 7 M€ (3,5 M€ Région + 3,5 M€ Etat),

Le projet **LOGIN**, plus spécifiquement dédié à la logistique industrielle du futur, porté par le Groupe DAHER, qui a été inauguré le 19 septembre.

## Accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous

En Occitanie, le volume de création d'emplois ne suffit pas pour faire face à la demande locale et à l'afflux d'actifs.

Pour autant, la région est porteuse d'un réel potentiel de création d'emplois notamment dans le cadre de la transformation de l'économie régionale (transformation digitale, environnementale, technologique...) et de la réindustrialisation sur des secteurs stratégiques porteurs d'avenir (hydrogène vert, éolien, numérique...).

Aussi, l'Etat et la Région s'engagent pour :

- Soutenir les structures régionales concourant au développement de l'orientation, de la formation et de l'emploi durable ;
- Soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire porteuses d'emploi.

### **Tourisme**

L'Occitanie est une destination touristique majeure à l'échelle nationale et européenne. On compte ainsi chaque année :

- 15,9 Mds € de consommation touristique ;
- 96 500 emplois touristiques salariés ;
- 1,2 Md € d'investissement dans le secteur touristique (hébergements et équipements),
- 6 millions de lits touristiques ;
- 30 millions de visiteurs.

Le tourisme est ainsi une activité économique incontournable et un véritable levier de développement pour la région Occitanie.

L'Etat et la Régions sont engagés pour mettre en œuvre des politiques de développement touristique responsables permettant une croissance inclusive, respectueuse des habitants, du territoire et de la biodiversité.

# Enseignement supérieur et recherche : 626 millions d'euros

Avec plus de 267 000 étudiants, l'Occitanie occupe la 3ème place nationale en termes d'effectifs d'étudiants et du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. La Région dispose également d'une vraie capacité d'attraction (+ 6,5 % d'étudiants entre 2015 et 2019).

L'Occitanie est la 1ère région française en matière de dépenses publiques et privées de recherche et développement (3,7 % du PIB régional). Cet effort est majoritairement le fait d'entreprises du secteur aérospatial mais aussi de la chimie-pharmacie. Avec plus de 32 800 chercheurs, l'Occitanie concentre 11,2 % des effectifs français et se place en 3ème position des régions françaises. Elle est également la 3ème région française pour le nombre de doctorants (7 270).

Le maintien de la compétitivité scientifique de l'Occitanie à l'échelle européenne et internationale nécessite un renforcement des équipements scientifiques de haut niveau, au sein des infrastructures et plateformes de recherche existantes.

Les projets d'équipements scientifiques retenus dans le cadre du CPER témoignent du dynamisme de ces sites par la diversité des thématiques portées (chimie, data, agriculture, environnement, biodiversité, biologie, santé, etc.). Les opérations dédiées à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante au bénéfice de territoires hors métropoles représentent par exemple 39 % du montant inscrit au CPER.

**Haute-Garonne** : École nationale vétérinaire de Toulouse : 30 M€ pour la création d'un institut de recherche clinique en santé et bien-être animal et la rénovation des espaces de formation

**Aude, Pyrénées-Orientales** : le projet « campus durable, connecté et accessible » de l'Université Perpignan Via Domitia (sites de Perpignan, Narbonne et Font-Romeu)

**Tarn** : le projet « Learning Center » par l'Institut Mines Télécom d'Albi

**Hautes-Pyrénées** : l'Observatoire du Pic du Midi

**Aveyron** : la Bergerie du futur à la Fage

## Logements étudiants

L'offre de logements étudiants reste une priorité, pour permettre d'offrir un accueil favorisant la réussite de tous. Le CPER 2021-2027 constitue une des réponses pour amplifier et améliorer le parc de logements sociaux dédié au public étudiant.

Les projets identifiés à ce jour recouvrent 5 opérations de construction et 2 projets de réhabilitation à Toulouse, Montpellier, Albi, Font-Romeu qui représentent plus de 1 300 logements.

# Transition écologique et énergétique : 855 millions d'euros

Le changement climatique s'impose comme un enjeu crucial en Occitanie, avec des effets majeurs (risques naturels, sécheresses, submersions).

Cette situation impose aujourd'hui un nouveau modèle de développement qui privilégie la sobriété, la préservation des ressources naturelles, la transition énergétique, le développement de l'agroécologie et la gestion des risques.

Pour faire face aux constats établis, les enjeux sont :

- La diminution de la consommations d'énergie et des rejets atmosphériques de CO2 ;
- L'anticipation du changement climatique dans la gestion des ressources ;
- La sobriété foncière ;
- La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette démarche volontariste de l'État et de la Région s'inscrit dans les priorités de l'Union européenne en faveur d'une Europe plus verte et à faible émission de carbone. Elle doit s'articuler avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

## L'Occitanie exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau

Située à la croisée de trois grands bassins hydrographiques (Adour-Garonne, Rhône- Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne), l'Occitanie dispose de ressources en eau nombreuses et diversifiées :

- La région se veut exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau en contractualisant les projets induisant des économies d'eau, l'économie circulaire de l'eau, l'optimisation des infrastructures existantes, la lutte contre les pollutions.
- En complément des crédits inscrits au CPER, les contrats de plans interrégionaux (CPIER), « Plan Garonne » et « Plan Lot », ont pour objectif une gestion intégrée sur les territoires concernés.
- Les inondations particulièrement importantes auxquelles est confrontée l'Occitanie nécessitent de renforcer la prévention.



# Santé : 339 millions d'euros

En juillet 2020, le Ségur de la santé a été un moment historique pour le système de santé français. Pour mettre en œuvre les conclusions du Ségur de la santé, l'Etat via l'ARS a débloqué 1,6 Mds € pour soutenir les investissements des établissements publics de santé en Occitanie, dont 218 M€ au titre du CPER. La Région participera, pour la première fois en Occitanie et en appui du Ségur de la Santé, à la reconstruction de centres hospitaliers : **l'Hôpital commun du Sud Aveyron et les centres hospitaliers de Montauban et d'Auch.**

Avec un ratio de médecins généralistes par habitant en diminution depuis près de 10 ans et de fortes inégalités en termes de répartition territoriale, certains territoires d'Occitanie sont menacés de désertification médicale.

L'objectif partagé État-Région est de contribuer, avec les collectivités locales, à la création, l'aménagement ou encore l'extension de structures facilitant l'installation ou/et le maintien de professionnels de santé de premier recours exerçant de façon pluriprofessionnelle et coordonnée.

Il a également été décidé de pérenniser l'effort de formation conduit en 2021 et en 2022, s'agissant des métiers d'infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux.

Modernisation et la relocalisation des instituts, notamment sur trois nouveaux projets :

- la modernisation et l'extension de l'IFMS du CHU de Montpellier,
- la relocalisation de l'IFSI-IFAS de Mende,
- la relocalisation de l'IFSI-IFAS de Carcassonne.

# Culture et sports : 202 millions d'euros

## Culture

Terre maillée par les témoignages de l'activité humaine de la Préhistoire à nos jours, l'Occitanie est aussi la 1ère région de France en nombre de sites UNESCO. À travers les investissements majeurs du CPER, l'Etat et la Région favorisent l'excellence culturelle dans les territoires, en soutenant la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine architectural et des sites naturels.

### Exemples de projets inscrits au CPER :

**Aveyron** : l'abbatiale de Conques ;

**Tarn** : Le palais de la Berbie, la cathédrale Sainte-Cécile, la collégiale Saint-Salvi d'Albi, le centre d'art contemporain Le LAIT ;

**Pyrénées-Orientales** : dans le domaine de l'Archéologie, refonte du musée de la préhistoire de Tautavel ;

**Gard** : les Arènes de Nîmes ;

**Lot** : le Pont Valentré à Cahors ;

**Gers** : la collégiale de la Romieu.

## Sport

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un véritable levier de cohésion sociale et territoriale. La démarche « Occitanie Ambition 2024 » conjuguée au projet « Ambition Bleue » de l'Agence nationale du sport implique l'ensemble des acteurs du territoire, et vise à fédérer et accompagner le mouvement sportif en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Au titre du CPER, la rénovation et la construction des équipements sportifs seront traitées prioritairement à travers 2 grands types d'actions :

- Les équipements sportifs structurants et innovants ;
- Les équipements dédiés à la haute performance dont les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS), avec une attention particulière pour le site de Font-Romeu et le futur Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) du Centre national d'entraînement en altitude (CNEA).

# Égalité femmes – hommes :

## 2,94 millions d'euros

Érigée au rang de grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national et une priorité interministérielle. En conséquence, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations constituent un axe transversal de ce CPER.

Les objectifs stratégiques identifiés pour 2021 – 2027 sont :

- Développer une mission d'observation régionale de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Conditionner les aides aux collectivités territoriales au respect des obligations légales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Favoriser la mise en œuvre de «l'éga-conditionnalité» des aides en accompagnant les entreprises et les collectivités territoriales à la prise en compte effective de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ;
- Intégrer la prise en compte de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans l'objectif d'attractivité du territoire pour développer le parcours professionnel et l'activité des femmes ainsi qu'une meilleure articulation entre vie personnelle et professionnelle.
- Promouvoir les actions qui favorisent une meilleure mixité des métiers et secteurs d'activité ;
- Développer l'entrepreneuriat des femmes : l'objectif est de parvenir à un minimum de 40 % de femmes parmi les créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- Des initiatives pouvant concourir à une réelle prévention des violences conjugales pourront être étudiées dans le cadre du CPER.